Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal en date du 15 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mai, le Conseil Municipal de la commune de BRIZAMBOURG, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à 20h30, à la Salle du Conseil de la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal: mardi 7 mai 2024

<u>PRESENTS</u>: M COSSET Didier, Mme AGAT Cécilia, M BARON Pascal, M BAUDRIT Michaël, M DAUGAS David, Mme DUSSUTOUR Magalie, Mme GANTEILLE Sabine, M GUERINEAU Laurent, M MENAGER Jean-Jacques, Mme PELLIER Loétitia, M VOL Francis, Mme PERROGON Nathalie, M CAUDARD Guénaël,

ABSENTS excusés ayant donnés procuration :

ABSENTS excusés : Mme BAILLARGUET Marilyne

M Jean-Jacques MENAGER a été élu secrétaire de séance

Vote du précédent Procès-Verbal du Conseil Municipal

1°/ Festivités du cirque de fin mai 2024 : Dépenses et frais

2 concerts offerts, les frais notamment de location de wc, repas pour les bénévoles et musiciens

1 groupe : 100 € / musicien + charges du Guzo

1 groupe : 500 € tout compris

Unanimité

2°/ Travaux supplémentaires pour la Maison de Santé des Borderies, Avenants

JJ Ménager prend la parole

Les travaux concernent la société SOPOTP/Atlantic Route, n'étaient pas compris :

- -Faire le parking pour les médecins coté lotissement
- -Bordure côté arrondi entre le bitume et l'herbe
- -Arrière du fait de la différence de hauteur de terrain, pour tenir la terre du voisin : muret
- -Tranchée des réseaux une seule prévue alors que les réseaux n'arrivent pas tous au même endroit :

il faut réaliser 2 tranchées supplémentaires pour l'EDF et Orange

L'ensemble représente une Plus-value de 14 790,96 €HT

Unanimité

3°/SIPAR : participation financière de la mairie

Mme BAILLARGUET, 1ère adjointe siégeait au SIPAR, cependant elle est absente.

Lors d'une réunion, les membres du conseil du SIPAR en difficulté financière, ont dû décider de demander une subvention aux communes du secteur de 3,5 € par habitant.

M Le Maire a pris contact avec les autres maires, pour certains ils versent 100 %, d'autres 50% ou 30%. Toutes les communes ne peuvent pas.

M Le Maire lit la lettre reçue, le Conseil trouve qu'il manque des informations, la décision est reportée.

4°/ Reconduction du contrat avec la Poste pour l'agence postale Le Contrat prend fin en juin 2024. Il est proposé un contrat de 9 ans à 1284 €/mois à condition que l'agence soit ouverte au moins 12h/ semaine

Unanimité

5°/ Détermination du prix de vente de la maison 3 allée des tilleuls

Mise en vente de la maison à 60.000 €net vendeur, elle sera confiée au notaire et à la mandataire en immobilier qui avait fait l'estimation.

Unanimité

6°/ Vente du terrain avec appentis 4 rue du Champ de foire

Suite à la division parcellaire de la parcelle n°100, un terrain d'environ 77 m² a été créé. Le prix de vente est fixé à 2.300 € net vendeur, hors diagnostiques.

13 POUR, Mme AGAT est sortie de la sale, n'a pas pris part aux discussions ni au vote.

7°/ Recours à un architecte pour la réalisation d'un auvent derrière la SDF et réalisation de devis M le Maire propose le choix de MG+, cabinet d'architecture à Saintes avec lequel nous avons déjà travaillé efficacement. Cela est possible car le marché est < à 40.000 €.

IL nous proposera son projet et un % d'honoraires qui seront alors revotés 13 POUR 1 ABSTENTION

8°/ Recours à un architecte pour la réalisation de la Déclaration Préalable pour la mise aux normes PMR de la Salle des Fêtes.

Recours au même architecte pour un forfait pour les plans Unanimité

9°/ Recours à un architecte et travaux obligatoires à réaliser dans la nouvelle classe / ancienne bibliothèque

Les travaux à réalisés suite à la visite de la commission de sécurité sont :

2 portes coupe-feu, libérer la salle du 1^{er} étage, mettre un BA13 coupe-feu Le Conseil municipal donne son accord pour le même architecte

10°/ Consultation école, agrandissement et aménagement pour appel d'offre d'architecte Première estimation à 660.000 € HT tout inclus. Estimation par la SEMDAS et le CAUE avec l'aide de M SALMON de la préfecture. Ils nous aident pour le projet et les demandes de subventions. Demande d'autorisation de lancer la consultation d'un architecte.

11°/ Autorisation de signer les baux professionnels notariés des locaux de la maison de Santé Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, M le Maire à signer les baux aux prix définis par m² avec un ratio pour les communs soit de 269,63 € TTC à 300.03 € TTC.

L'entretien des climatisations et le nettoyage des vitres seront gérés par la mairie et après refacturé

Questions diverses:

Les pompiers, l'ambulance arrive cependant il faudra prévoir un bâtiment et une piste de lavage. C'est un budget encore supplémentaire alors que nous sommes seuls à supporter l'emprunt. On envisagera une participation des communes où il y a des interventions.

Modification et rénovation du réseau d'eau chez Poussard/Les Vallées. Nous formulons une demande d'un réseau avec assez de pression pour mettre un poteau incendie au bout.

Fin 23h45